

PREFECTURE DU GARD

DIRECTION DE LA COMPTABILITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT  
DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

Patrimoine  
BUREAU 6ème  
Poste 1460  
Référence n.

GV/GV

NIMES, le

PALAIS de JUSTICE

PLAQUE COMMEMORATIVE

L'ancienne plaque déposée et conservée au Bureau du Patrimoine, portait le libellé suivant :

"Le 22 avril 1943, derrière ces murs, tombèrent en  
"chantant la Marseillaise pour que vive la France,  
"Jean ROBERT et Vincent FAITA, héros des francs tireurs  
"et partisans français, guillotines par les fascistes français...  
"Ils avaient vingt ans ..."

L'architecte ne se rappelant pas que la plaque avait été déposée à la Préfecture, a provoqué une réunion en Mairie pour la confection d'une nouvelle plaque.

Le libellé suivant :

"A la mémoire de Jean ROBERT et de Vincent FAITA,  
"héros des francs tireurs et partisans français - guillotines  
"le 22 avril 1943, sur cet emplacement qui fut celui de la  
"Maison d'Arrêt - par ordre "d'un gouvernement français"  
"au service de l'occupant nazi.  
"Ils avaient vingt ans !...

aurait, d'après M. CHAUSSE, reçu l'accord de Mme le Premier Président et de M. le Procureur Général.

Elle a été mise en place ce jour, 14 mars.

CONFIDENTIEL

RAPPORT RELATIF A L'APPOSITION D'UNE PLAQUE SUR LE  
MUR DE LA NOUVELLE AILE DU PALIS DE JUSTICE, EN SOUVENIR DE DEUX  
MEMBRES DES FRANCS TIREURS et PARTISANS FRANCAIS  
GUILLOTINES le 22 AVRIL 1943

EXPOSE DES FAITS -

Le 22 AVRIL 1943 deux jeunes patriotes agés de 20 ans, ROBERT Jean et FAITA Vincent, membres des Francs Tireurs et Partisans Français ont été guillotines à la maison d'arrêt de NIMES pour actes de Résistance contre les forces d'occupation.

Une plaque rappelant leur sacrifice avait été fixée sur le mur de la maison d'arrêt (côté rue de l'Aspic). Chaque année, la Municipalité et le Comité départemental du Gard de l'Association Nationale des anciens combattants volontaires de la résistance (A.N.A.C.R.) organisent une cérémonie commémorative à l'occasion de l'anniversaire de cette exécution (voir ci-joint invitation et articles de presse pour commémoration en 1979 du 36° anniversaire).

A la démolition de la maison d'arrêt, en vue de l'extention du Palais de Justice, cette plaque a été enlevée. Il était prévu qu'après l'achèvement des travaux, une nouvelle plaque serait apposée sur l'emplacement qui fut celui de la maison d'arrêt afin de perpétuer le souvenir de ces deux jeunes héros.

C'est pourquoi, récemment la Mairie de NIMES a informé M. le Procureur Général près la Cour d'Appel de son intention de faire procéder prochainement à l'apposition de ladite plaque libellée comme suit :

"Le 22 AVRIL 1943, sur cet emplacement tombèrent en chantant la Marseillaise pour que vive la France, Jean ROBERT et Vincent FAITA, héros des F.T.P.F. guillotines par les fascistes français ; ils avaient 20 ans".

Ce texte n'ayant pas reçu l'agrément, M. PROUHET a suggéré le suivant :

[ "Le 22 AVRIL 1943, sur cet emplacement tombèrent sous la guillotine, en chantant la Marseillaise pour que vive la France, Jean ROBERT et Vincent FAITA héros des F.T.P.F. dans leur 20ème anniversaire".

En réponse, la Mairie rejetant ce libellé, après consultation des organisations de résistance, a proposé le suivant :

"A la mémoire de Jean ROBERT et Vincent FAITA héros des F.T.P.F. guillotines le 22 AVRIL 1943 sur cet emplacement qui fut celui de la maison d'arrêt par ordre du Gouvernement français au service de l'occupant nazi. Ils avaient 20 ans".

D. L. Steiner

Just.

X 22.8.

Fait 22/8

Cette seconde proposition n'ayant pas été acceptée, Monsieur le Procureur Général a saisi pour arbitrage la Préfecture du Gard, puisque le bâtiment dont il s'agit est propriété du département.

#### Réactions des Associations.

Il résulte de l'enquête discrète effectuée qu'une seule association, le Comité départemental du Gard de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (A.N.A.C.R.) a été consultée par les autorités municipales.

Ce groupement est présidé par le Colonel (e;r.) CHARNOD Jean demeurant Le Bosc 30260 QUISSAC. Il est décoré de la Légion d'Honneur, de la Croix de Guerre avec 5 citations et de la croix d'Officier de l'Ordre National du Mérite.

Les co-secrétaires départementaux sont Madame Paule ROUX et Monsieur Jean BOLMONT.

Cette Association regroupe les anciens membres des Francs Tireurs et Partisans Français (F.T.P.F.) auxquels appartenaient les jeunes ROBERT et FAITA lorsqu'ils ont été exécutés le 22 AVRIL 1943.

C'est donc ce groupement et lui seul qui est à l'origine de cette affaire et lui seul pourrait apporter, s'il le voulait, les modifications souhaitées au texte initial.

Toutefois des contacts officieux récents permettent de penser que l'A.N.A.C.R. ne semble pas disposée à faire de nouvelles concessions sur ce point, étant donné ses prises de positions intransigeantes sur :

- les problèmes soulevés par la résurgence des activités néo-nazies
- le respect des idéaux de la Résistance et la sauvegarde de l'honneur des morts pour la libération du territoire.
- Le rappel de la vérité historique pour tous les événements dramatiques résultant de l'occupation.

Quant aux autres groupements issus de la résistance et de la déportation, ils trouvent normal de ne pas avoir été consultés, puisque les 2 jeunes F.T.P.F. guillotiné en Avril 1943 n'appartenaient pas à leur mouvement mais à l'A.N.A.C.R. qui leur paraît donc seule habilitée à honorer leur mémoire.

Il existe, en effet, dans ce département une espèce de modus vivendi qui fait que chaque association évite de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres.

Chaque association jouit d'une grande indépendance et d'une autonomie totale même en cas d'affiliation à l'U.F.A.C. - ce qui est le cas pour l'A.N.A.C.R. - réglant elle même ses problèmes propres, exerçant ses activités spécifiques et organisant ses manifestations, commémorations et culte de ses morts sans ingérence ou intervention extérieure.

Par ailleurs, les groupements intéressés ne paraissent pas du tout choqués par les termes utilisés dans les textes proposés et s'étonnent même de l'importance attachée à cette question de mots ; ils font observer à ce sujet que la plaque primitive comportait un texte identique au premier proposé, elle était apposée sur le mur d'un bâtiment public et pourtant n'aurait suscité aucune contestation.

Quant à l'U.F.A.C. consultée discrètement en la personne de son Président départemental, homme modéré et conciliant, elle ne manifeste pas de surprise. En tout état de cause, il ne lui paraît pas possible d'intervenir dans cette affaire pour les raisons exposées ci-dessus ; de plus, il ne faut pas négliger la situation résultant de certaines mesures récentes (refus de rétablir le 8 Mai comme fête Nationale, menaces contre certaines pensions d'invalidité, suspension sine die des travaux de la commission tripartite nationale chargée de rechercher les conditions du rétablissement de la parité des pensions de guerre avec certains traitements de la fonction publique.)

A la rentrée, les organisations nationales ont prévu des rassemblements et meetings de protestations contre les atteintes portées au droit à réparation en matière de pensions de guerre ; à cette occasion, l'U.F.A.C. devra réunir ses troupes et pour y parvenir, étant donné la diversité des tendances et des catégories qui la composent, elle doit éviter toute action susceptible de nuire au succès de ces manifestations.

Dans la conjoncture actuelle, il ne faut pas s'attendre de la part de l'U.F.A.C. et de ses dirigeants à une prise de position qui, en indisposant l'une des associations les plus agissantes, risquerait de compromettre la cohésion du mouvement dans la lutte pour la défense des droits acquis.

#### Conclusions :

Une des personnalités les plus marquantes, mais aussi des plus modérées du monde ancien combattant et résistant gardois à laquelle était posée confidentiellement la question de savoir qu'elle serait la formule qui aurait sa préférence parmi les trois proposées, affirmait ex abrupto "la première, car elle rappelle celle figurant sur la plaque primitive et désigne bien les auteurs de l'acte. Les termes "fascistes français" ne devraient pas choquer ; ce serait plutôt leur suppression ou leur absence qui serait choquante".

Tel paraît bien être le point de vue des dirigeants des associations d'anciens combattants, résistants et déportés interrogés avec la discrétion qui s'imposait en la matière.

C'est pourquoi, il semble qu'avant de rejeter le premier texte soumis par la mairie et de lui en substituer un autre, il eut été préférable d'entamer des pourparlers non par la voie épistolaire et officielle mais par des contacts directs en vue d'essayer de trouver en commun un texte transactionnel acceptable par tous.

En l'état actuel de la question, étant donné les conditions dans lesquelles a été entamée cette affaire et les positions prises officiellement par les différentes parties à l'action, il paraît très difficile de parvenir désormais à un accord satisfaisant par la négociation.

MIDI-LIBRE du Mercredi 25 Avril 1979

## Le souvenir de deux jeunes patriotes



A l'appel du Comité de Nîmes de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, les résistants étaient nombreux lundi soir, boulevard des Arènes, pour

participer à la cérémonie commémorant le sacrifice des deux jeunes patriotes Jean Robert et Vincent Faïta, guillotiné il y a 36 ans dans la cour de la Maison d'Arrêt.

Ancien Maquisard, le Professeur Léonard a prononcé une allocution d'une haute signification morale et patriotique pour rappeler le sacrifice des deux victimes de la barbarie nazie.

# Jean Robert et Vincent Faïta

## Un message vivant de liberté et d'indépendance nationale

Qui oserait prétendre que n'est pas vivant le message héroïque de Jean Robert et Vincent Faïta morts, rappelle la plaque dédiée à leur souvenir, « en chantant » « La Marseillaise » pour que vive la France » ?

Qui oserait nier l'actualité de leur combat, pour la liberté, pour l'indépendance de la nation ?

Résistants patriotes communistes, Jean Robert et Vincent Faïta torturés puis guillotins par les nazis le 22 avril 1945 derrière les murs de la maison d'arrêt, avaient tout pour justifier la haine des bourreaux allemands.

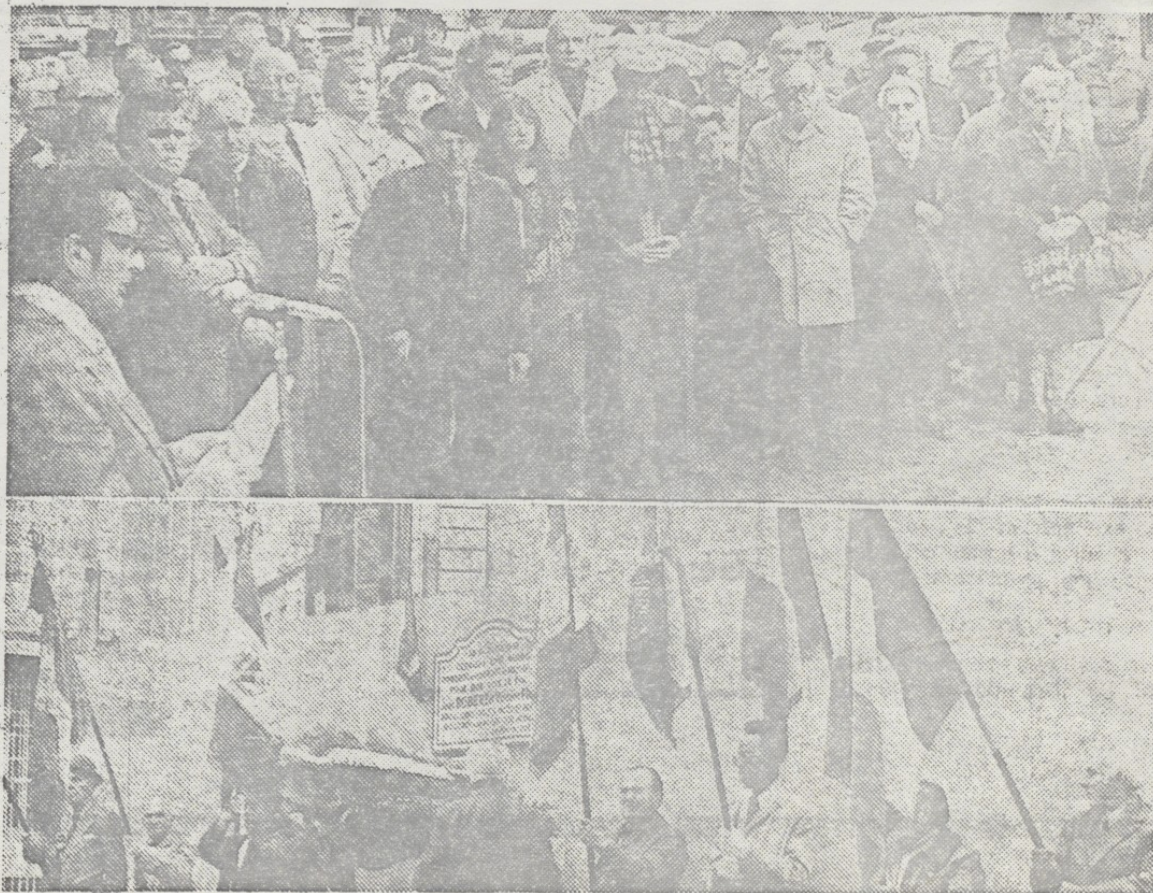
Mais à l'heure où l'oubli complice est érigé en vertu, à l'heure où l'aliénation de la souveraineté nationale est promue au rang de modernisme politique, à l'heure où s'affirment avec un regain d'audace les nostalgiques de l'hitlérisme, encouragés par des complaisances telles que l'acquiescement des bourreaux de Maidanek par un tribunal de Dusseldorf qui ne se sent concerné par le sacrifice de Jean Robert et Vincent Faïta et de tant d'autres avec eux, qui croyaient au ciel ou n'y croyaient point, mais avaient une foi commune en l'intégrité de

l'homme et la dignité de la patrie ?

C'est les sens de ce sacrifice et de ce combat que devait rappeler, dans un très beau, très émouvant discours M. Fernand Léonard maire de Saint-Hippolyte-du-Fort et conseiller général membre du Comité de Nîmes de l'A.N.A.C.R. organisatrice de cette manifestation du souvenir, avant le dépôt de gerbe par Wladimir Guju, adjoint, représentant le député-maire Emile Jourdan.

On notait la présence de nombreux responsables de l'A.N.A.C.R. : M. Jean Charnot, Mme Paule Roux, M. Donzel, Rafinesque..., mais également des drapeaux et des représentants de l'A.R.A.C., des Français libres, de la F.N.D.I.R.P., des Anciens marins, Rhin et Danube, A.N.C.A.C. etc.

Jean-François Meyer, du secrétariat fédéral du P.C.F., Roger Pelet, des directions des sections communistes, Alain Nunez et Marjorie Vanel du Mouvement de la J.C. étaient présents ainsi que de nombreux élus MM. Testanière, adjoint, Soustelle, conseiller municipal, M. Bolmont, conseiller général, M. Roussel représentait le Président du Conseil général, M. Martin, le préfet du Gard etc.



VILLE DE NIMES

30033 NIMES CEDEX

Tél : (66) 67.70.01

Nimes, le 5 AVRIL 1979



La correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire

Service : BUREAU N° 41

Poste téléphonique : 240

Références : FL/SP

N° 2775

OFFICE NATIONAL des A.C.V.G.

12 AVR 1979

Serv. Départemental du GARD

Madame,  
Monsieur,

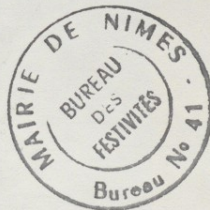
Monsieur le Député-Maire de la Ville de NIMES et Monsieur le Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, ont l'honneur de vous inviter à la Cérémonie Commémorative qui aura lieu à l'ancienne Maison d'Arrêt (côté rue de l'Aspic) le

LUNDI 23 AVRIL 1979 à 18 H 30

à l'occasion du 36ème anniversaire de la mort des deux jeunes patriotes Jean ROBERT et Vincent FAITA qui furent guillotins dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général



C. CHAMINAS

PG/LM  
R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
C O U R D ' A P P E L D E N I M E S  
P A R Q U E T G E N E R A L

NIMES, LE

24 Juillet 1979

LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR D'APPEL  
DE NIMES  
A

Monsieur le PREFET DU GARD  
30000 N I M E S  
-----

*n. Jurbat*  
*Jurbat*  
*24.7*  
*Jurbat*

S. 23 -  
-----

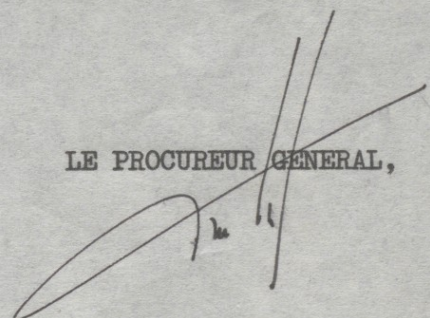
Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur, comme suite à notre conversation téléphonique de ce jour, de vous faire parvenir photocopie de la correspondance échangée avec M. le Maire de NIMES au sujet de l'apposition d'une plaque commémorative sur les murs du Palais de Justice de NIMES (nouveau bâtiment).

J'avais le souci de parvenir amiablement à la rédaction d'un texte mesuré, ne pouvant heurter quiconque, mais il ne semble pas que j'y sois parvenu, ce qui me conduit à vous soumettre le dossier, s'agissant d'une plaque apposée contre un édifice départemental, et donnant sur la voie publique.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments de haute considération.

LE PROCUREUR GENERAL,



M. PROUHET.

Nîmes, le 20 JUILLET 1979



Le Maire  
Député du Gard

SECRETARIAT PARTICULIER

4204/MB/JT  
-----

Monsieur le Procureur Général,

Comme suite à votre lettre du 5 Juillet 1979 et à mon accusé de réception du 16 Juillet, j'ai donc rencontré les responsables des Associations de Résistance, qui perpétuent le souvenir de Jean ROBERT et de Vincent FAITA.

Jé leur ai fait part des observations que vous avez cru devoir formuler au sujet du libellé de la plaque commémorative, qui sera apposée sur les murs du Palais de Justice.

Mes interlocuteurs m'ont indiqué leur souci, souci, à mon sens, pleinement justifié, que le texte gravé sur ladite plaque reflète à la fois la réalité des faits historiques et l'esprit du combat conduit par les deux jeunes héros de la Résistance.

Dans ces conditions, nous sommes convenus que la plaque commémorative pourrait être ainsi conçue :

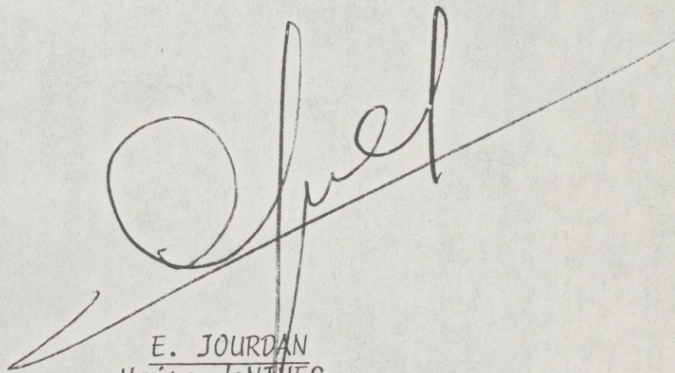
"A la mémoire de Jean ROBERT et de Vincent FAITA  
Héros des Francs Tireurs et Partisans Français  
-guillotiné le 22 Avril 1943, sur cet emplacement  
qui fut celui de la Maison d'Arrêt-  
par ordre d'un "Gouvernement Français"  
au service de l'Occupant Nazi  
Ils avaient vingt ans !...."

Comme vous pourrez le noter, par rapport au texte antérieur, ce libellé comporte plusieurs modifications. D'abord, une précision sur l'emplacement lui-même (ce qui fut la Maison d'Arrêt de NIMES), précision historique non négligeable pour les jeunes générations ; ensuite, au regard des responsables de l'exécution de Jean ROBERT et de Vincent FAITA, nous avons introduit l'expression de "Gouvernement Français", entre guillemets, au service de l'Occupant Nazi, ce qui correspond, là aussi, et tout à la fois, à l'Histoire et, au jugement communément porté sur l'illégitimité du "Régime de VICHY". Enfin, le texte s'efforce d'être aussi concis que possible.

.../...

Par même courrier, je demande à nos services compétents de bien vouloir saisir Monsieur CHAUSSE, Architecte, pour que soit établi un devis de réalisation de la plaque susvisée, comportant le texte arrêté avec les Associations de Résistance.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, les assurances de ma considération la plus distinguée.



E. JOURDAN  
Maire de NIMES  
Député du GARD

Monsieur PROUHET  
Procureur Général  
Cour d'Appel  
Palais de Justice  
30000 NIMES



Nîmes, le

16 JUILLET 1979

Le Maire  
Député du Gard

SECRÉTARIAT PARTICULIER

4482/4204/JB/JT  
-----

Monsieur le Procureur Général,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 5 Juillet 1979, au sujet de la plaque commémorative qui sera apposée sur la façade du Palais de Justice.

S 23

Dans votre correspondance vous m'indiquez que le texte inscrit sur cette plaque gagnerait à être plus neutre et peut-être moins polémique et me suggérez un libellé quelque peu modifié par rapport à la situation antérieure.

Avant toute décision éventuelle, il me paraît souhaitable de consulter les organisations intéressées qui perpétuent le souvenir de Jean ROBERT et Vincent FAITA. C'est à quoi je vais m'employer immédiatement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

E. JOURDAN  
Maire de NIMES  
Député du GARD

Monsieur PROUHET  
Procureur Général  
Cour d'Appel  
Palais de Justice  
30000 NIMES

NIMES, le 5 Juillet 1979.

S. 23 -

LE PROCUREUR GENERAL  
PRES LA COUR D'APPEL DE NIMES

à

Monsieur Emile JOURDAN  
Député Maire  
30000 N I M E S  
-----

Monsieur le Député Maire,

Comme suite à notre conversation du 4 Juillet 1979 lors de notre rencontre à la Base Aérienne de COURBESSAC, j'ai l'honneur de vous exposer les faits suivants :

Par une lettre AC/PM n° 1005/79 du 25 Avril 1979, le Service Bâtiments - Travaux Neufs de votre Mairie a demandé à M. CHAUSSE, Architecte, un devis pour une plaque commémorative à apposer sur la façade de l'extension du Palais de Justice, plaque ainsi conçue

"Le 22 Avril 1943, sur cet emplacement, tombèrent en chantant LA MARSEILLAISE pour que vive la France, Jean ROBERT et Vincent FAITA, Héros des Francs Tireurs et Partisans français, guillotiné par les fascistes français.

Ils avaient vingt ans !..."

Tout en comprenant parfaitement les sentiments qui en ont animé les auteurs, je pense qu'un tel texte devant figurer sur un bâtiment public gagnerait à être plus neutre et peut-être moins polémique.

Je crois pouvoir dans ces conditions vous demander si une plaque commémorative ainsi libellée, comporterait votre accord :

.../...

"Le 22 Avril 1943, sur cet emplacement, tombèrent sous la guillotine, en chantant LA MARSEILLAISE pour que vive la France, Jean ROBERT et Vincent FAITA, Héros des Francs Tireurs et Partisans Français, dans leur vingtième année."

Veillez agréer, Monsieur le Député Maire, les assurances de ma considération la plus distinguée.

LE PROCUREUR GENERAL,

M. PROUHET.

VILLE DE NIMES

30033 NIMES CEDEX  
Tél : (66) 67.70.01

Nimes, le 25 AVR. 1979



LE DEPUTE MAIRE DE LA VILLE DE NIMES

*M. Emile JOURDAN*

à

La correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire

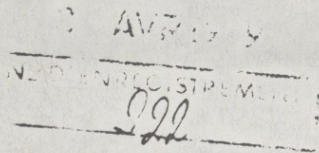
Service : BATIMENTS-Travaux Neufs

Poste téléphonique : 325

Références : AC/PM n°1005/79

Monsieur CHAUSSE  
Architecte D.P.L.G.  
10 Rue Cité Foulc  
30000 NIMES

OBJET : Plaque commémorative au Palais de Justice



Monsieur l'Architecte,

Comme suite à la réunion du 19-4-79,  
je vous communique le texte à faire graver sur la plaque  
commémorative à installer sur la façade de l'extension du  
Palais de Justice :

"Le 22 Avril 1943, sur cet emplacement, tombèrent en chantant  
LA MARSEILLAISE pour que vive la France, Jean ROBERT et  
Vincent FAITA , Héros des Francs Tireurs et Partisans français,  
guillotiné par les fascistes français.  
Ils avaient vingt ans !..."

Comme convenu, vous m'obligeriez en  
m'adressant un devis et un schéma sommaire d'implantation  
afin que je puisse présenter cette affaire à une prochaine  
Municipalité.

Veillez agréer, Monsieur l'Architecte,  
l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Maire de NIMES;  
L'Adjoint Délégué

NIMES, le 18 Avril 1979

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu m'inviter à la cérémonie commémorative qui aura lieu le lundi 23 Avril à 18 H 30, à l'occasion du 36ème anniversaire de la mort de Jean ROBERT et Vincent FAITA.

Je vous en remercie et je demande à M. MARTIN, Chargé des Relations Publiques à mon Cabinet, de me représenter à cette manifestation du Souvenir à laquelle des engagements antérieurement souscrits ne me permettront pas d'assister.

Veillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pierre DEGRAVE

Monsieur Emile JOURDAN  
Député-Maire de

NIMES

Copie transmise à M. MARTIN, Chargé des Relations Publiques.

VILLE DE NIMES

30033 NIMES CEDEX  
Tél : (66) 67.70.01



La correspondance doit être adressée  
à Monsieur le Maire

Service : 4e Direction - B 41  
Poste : 240  
Référence : FL/PMF N° 2759



Nîmes, le 5 AVRIL 1979

LE MAIRE DE LA VILLE DE NIMES  
Député du GARD

à

Monsieur le PREFET DU GARD

PREFECTURE

30031 NIMES

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président de l'Association Nationale des  
Anciens Combattants de la Résistance et moi-même, avons l'honneur  
de vous inviter à la Cérémonie Commémorative qui aura lieu à  
l'ancienne Maison d'Arrêt (côté rue de l'Aspic),

le LUNDI 23 AVRIL 1979 à 18 H 30

à l'occasion du 36ème Anniversaire de la mort de deux jeunes  
patriotes jean ROBERT et Vincent FAITA qui furent guillotines  
dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de  
mes sentiments distingués.

Le Maire de NIMES  
Député du GARD



*[Handwritten signature]*  
E. JOURDAN

*M. Jourdan  
Précédents?  
5/174  
Lain*